

Mettre en œuvre une régie de tournage dans le secteur cinématographique

RS7652 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	323p
Formacode(s)	46282, 46274, 46244, 46275, 46233
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	26/06/2026
Date d'échéance	26/06/2029

Certificateur(s)

CINEMAGIS PROVENCE · SIRET : 87798585300010

Partenaires habilités

2 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 2 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
CINEMAGIS	52128518900044	Former et organiser l'évaluation
ESCAT	82882691700019	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le dispositif de certification s'inscrit dans le prolongement des activités exercées par les professionnels de plateaux de tournage, intervenant au sein des équipes techniques sur les plateaux de cinéma, de télévision ou de production audiovisuelle. Il vise à compléter une situation professionnelle existante, dans laquelle les personnes en charge de la régie assurent, sans toujours être formées ni reconnues pour cela, des responsabilités logistiques déterminantes pour la réussite opérationnelle d'un tournage.

La certification cible des professionnels majoritairement intermittents du spectacle ou en devenir, souhaitant intégrer les équipes de plateaux de tournage pour intervenir en interface avec les assistants réalisateurs, les équipes de production et les prestataires extérieurs, en assurant la préparation, la mise en œuvre et la clôture de la logistique de tournage, dans le respect des contraintes de calendrier, de sécurité, de budget et de cadre réglementaire. Elle permet ainsi de formaliser et de valider les compétences techniques, organisationnelles et réglementaires propres à l'activité de régie, activités transverses et souvent sous-estimées, mais indispensables à la fluidité d'un tournage. A cet effet, elle permet d'augmenter les opportunités professionnelles (contrats d'intermittence) tout en favorisant un cadre propice en matière d'employabilité pérenne.

Le dispositif répond en particulier à un besoin exprimé par les professionnels du secteur cinématographique de :

- favoriser les passerelles de reconversions au sein des métiers de l'audio-visuel et de la culture,
- mieux structurer les parcours de professionnalisation des régisseurs (régisseurs d'extérieur, régisseurs adjoints...) qui ne disposent pas à ce jour de certification ciblée dans l'audio-visuel ;
- valoriser une fonction logistique souvent exercée par des professionnels non titulaires de certification dédiée ;
- renforcer les garanties attendues par les productions en matière de conformité, de sécurité, d'écoconception et de coordination des moyens humains et matériels.

La certification permet la réalisation des activités et tâches suivantes :

- repérage et évaluation de la faisabilité logistique des décors ;

- recueil et traitement des besoins de régie à partir du plan de travail ;
- planification et coordination des moyens logistiques (transports, hébergements, repas, locations, etc.) ;
- réalisation des démarches administratives et réglementaires (autorisations, assurances, sécurité) ;
- gestion des aléas et communication avec les équipes terrain ;
- bilan, restitution, et clôture des opérations de régie.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Compétence n°1 : Repérer les décors à partir des éléments du scénario, en exploitant le dépouillement et le plan de travail, et en vérifiant leur faisabilité logistique (contraintes techniques, humaines et environnementales), afin d'anticiper l'organisation de la régie (besoins et moyens à déployer) et d'alerter la production sur les éventuelles difficultés ou adaptations à prévoir en amont du tournage.

Compétence n°2 :

Identifier les besoins humains, matériels et organisationnels à partir des éléments fournis par l'équipe de mise en scène en intégrant les situations de handicap des équipes et les enjeux environnementaux, en analysant leur faisabilité et en formulant des alertes logistiques, afin d'assurer la cohérence entre les exigences du tournage et les moyens de régie mobilisables.

Compétence n°3 :

Planifier les activités de régie à l'aide d'outils numériques en définissant les déplacements, hébergements, repas, locations, ressources techniques et fournisseurs, en prenant en compte les contraintes budgétaires et environnementales, afin de garantir une organisation fluide et conforme au plan de travail, dans le respect des conditions de sécurité, de confort, de calendrier, de budget et de sobriété carbone.

Compétence n°4 : Mettre en œuvre les démarches administratives nécessaires à l'obtention des autorisations de tournage, en identifiant les interlocuteurs compétents et en vérifiant les conditions de sécurité, de prévention des risques, de conformité environnementale et d'assurance, afin de sécuriser juridiquement et réglementairement la conformité du tournage.

Compétence n°5 : Mettre en œuvre la logistique pendant le tournage en assurant l'application des autorisations de tournage, en coordonnant les moyens humains et matériels prévus, en adaptant les actions aux imprévus, en veillant à la circulation des informations au sein de l'équipe et en vérifiant le respect des conditions d'accueil, de déplacement, et de sécurité, afin de garantir le bon déroulement logistique du tournage.

Compétence n°6 : Clôturer les opérations de régie en fin de tournage en documentant, par des outils numériques de traçabilité et des pièces justificatives, le rendu des comptes (dépenses), les bilans logistique (incidents), sanitaire et écologique (indice carbone), la gestion des sinistres et la restitution des lieux et du matériel, afin d'assurer la transparence et la traçabilité des actions engagées, la conformité administrative et la continuité de la production.

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Prérequis pour accéder à la formation ET à la certification

L'accès au parcours de certification est conditionné aux trois conditions cumulatives suivantes :

- Adultes disposant : d'une première expérience (professionnelle, associative ou formatrice) dans le secteur du cinéma ou de l'audiovisuel, ou d'un projet professionnel justifiant la nécessité de développer des compétences ciblées en régie de tournage.
- Aptitude à travailler en équipe et en autonomie, démontrée lors du test ou de l'entretien de positionnement.
- Connaissances de base du fonctionnement d'un plateau de tournage, démontrées lors du test ou de l'entretien de positionnement.

Aucun diplôme n'est requis mais une bonne compréhension des environnements de production est attendue.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Le jury de certification est composé d'au moins deux membres, dont une majorité de membres extérieurs au certificateur. À ce titre, lorsqu'il est composé de deux membres, le jury comprend deux membres extérieurs ; lorsqu'il est composé de trois membres, il comprend deux membres extérieurs et un membre interne au certificateur. Ce jury a la charge de l'évaluation et de l'attribution de la certification.

Le jury de certification est composé par des professionnels du secteur cinématographique en activité : régisseur général, régisseur adjoint, chargé ou directeur de production, réalisateur, assistant réalisateur, ... Ils exercent et/ou accompagnent et/ou forment au développement des compétences en lien direct avec l'activité de régie de tournage dans le secteur cinématographique et audiovisuel.

Base légale

Date de décision	26/06/2026
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	26/06/2029
Date de dernière délivrance possible	26/12/2029

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2025	26	—	—	—
2024	24	—	—	—
2023	14	—	—	—

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/7652/>

Où se former

Formations référencées	1
Organismes	1
Régions couvertes	1
Prix indicatif	1 600 €

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.